



Supplément au Prospectus de Base en date du 20 juin 2017

VILLE DE PARIS
Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 5.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base en date du 4 novembre 2016 (le "**Prospectus de Base**"), visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") sous le n°16-515 en date du 4 novembre 2016, préparé par la Ville de Paris ("**Ville de Paris**" ou l'"Émetteur") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 5.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**"), ainsi que le Supplément au Prospectus en date du 17 janvier 2017, visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°17-020 en date du 17 janvier 2017. Les termes définis dans le Prospectus de base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 04 novembre 2003 telle que modifiée, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus. Ce supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire de la Ville de Paris suite au vote du Compte Administratif 2016 par le Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 juin 2017 ; il actualise et complète en conséquence la partie Résultats financiers de la section « Présentation de l'Émetteur » du Prospectus de Base, dont notamment la Présentation du CA 2015 (page 105 à page 116), les chiffres clés du CA 2015 (page 117 à page 121), et le tableau des comptes administratifs consolidés (page 122 à page 125).

Conformément à l'article 212-25-II du Règlement général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant un délai de deux (2) jours de négociation suivants la publication du présent Supplément au Prospectus soit jusqu'au 22 juin 2017.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) au bureau de l'Agent Financier, Agent Payeur Principal et Agent de Calcul, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce supplément et les informations contenues dans le prospectus de base, les informations contenues dans le supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (<http://www.paris.fr/budget>). Le présent supplément ne s'y substitue pas.

Sommaire du Supplément

A. Résumé du Programme	3
B. Description de l'Émetteur	4
C. Informations Générales	26
D. Responsabilité du supplément au Prospectus de Base	27

A. Résumé du Programme

Le paragraphe B.48 du résumé du programme (Page 12 du Prospectus de Base) est actualisé de manière à inclure les dernières données correspondant au CA 2016 voté les 6, 7 et 8 juin 2017. Son précédent contenu est remplacé par :

B.48	<p>Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/ changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire :</p>	<p><i>Situation des finances publiques pour les deux derniers exercices budgétaires</i></p> <table border="1" data-bbox="560 533 1358 790"> <thead> <tr> <th>Chiffres clefs (en millions d'euros)</th> <th>CA 2015</th> <th>CA 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes réelles d'investissement</td> <td>621</td> <td>538</td> </tr> <tr> <td>Dépenses réelles d'investissement</td> <td>1 397</td> <td>1 629</td> </tr> <tr> <td>Dépenses réelles de fonctionnement</td> <td>7 653</td> <td>7 683</td> </tr> <tr> <td>Recettes réelles de fonctionnement</td> <td>7 914</td> <td>8 264</td> </tr> <tr> <td>Épargne brute</td> <td>261</td> <td>581</td> </tr> <tr> <td>Dette au 31/12</td> <td>4 640</td> <td>5 159</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Situation du commerce extérieur</i></p> <p>Sur 2015, Paris représente 15,6 % des exportations et 20,1 % des importations de la région Île-de-France, représentant elle-même 18,7 % des exportations de la France et 26,9 % de ses importations.</p> <p><i>Changement notable</i></p> <p>Aucun changement notable de la situation financière de la Ville et du Département n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2016, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2016.</p>	Chiffres clefs (en millions d'euros)	CA 2015	CA 2016	Recettes réelles d'investissement	621	538	Dépenses réelles d'investissement	1 397	1 629	Dépenses réelles de fonctionnement	7 653	7 683	Recettes réelles de fonctionnement	7 914	8 264	Épargne brute	261	581	Dette au 31/12	4 640	5 159
Chiffres clefs (en millions d'euros)	CA 2015	CA 2016																					
Recettes réelles d'investissement	621	538																					
Dépenses réelles d'investissement	1 397	1 629																					
Dépenses réelles de fonctionnement	7 653	7 683																					
Recettes réelles de fonctionnement	7 914	8 264																					
Épargne brute	261	581																					
Dette au 31/12	4 640	5 159																					

B. Description de l'Émetteur

Les développements ci-après viennent modifier le Prospectus de Base visé le 4 novembre 2016 sous le n° 16-515 par l'AMF. Ils complètent :

- pour la partie « *I/ Présentation générale de l'équilibre du compte administratif (CA) 2016* » (P4 à 19 du présent Supplément), les parties « Présentation du CA 2015 » (page 105 à 116 du Prospectus de Base),
- pour la partie « *II/ Tableaux des Comptes Administratifs de la collectivité Parisienne* » (P20 à 24 du présent Supplément), « les chiffres clés du CA 2015 » (page 117 à 121 du Prospectus de Base), et le tableau des « comptes administratifs consolidés » (page 122 à 125 du Prospectus de Base).

I/ Présentation générale de l'équilibre du compte administratif (CA) 2016

1) L'équilibre général du CA 2016

En 2016, la contrainte supplémentaire exercée sur le budget de fonctionnement par la baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses de péréquation a représenté 233 M€, les premières ayant reculé de 197 M€ et les secondes augmenté de 36 M€ par rapport à l'exercice précédent. La baisse des dotations de l'État et la hausse de la péréquation représentent une perte de ressources de plus d'1 Md€ par rapport à leur niveau de 2010.

Dans ce contexte, la collectivité parisienne a poursuivi sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui, hors dépenses de péréquation, ont diminué de 0,1 % et, dans leur globalité, n'ont progressé que de façon limitée (+ 0,4 % en 2016). Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne est à mettre au regard de l'évolution de ces dépenses au plan national, tant pour le bloc communal (+ 0,8 % en 2016) que pour les départements (+ 2,2 %)¹.

La mobilisation des marges existantes sur les recettes de fonctionnement et le dynamisme de la fiscalité immobilière (+ 25 % par rapport à 2015) ont, par ailleurs, permis une progression de 4 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016. Cette évolution est réalisée tout en respectant l'engagement de stabilité de la fiscalité directe locale pour les Parisiens.

L'exercice 2016 dégage au final une épargne brute de 581 M€, en forte progression par rapport à 2015 (+ 320 M€). Ce niveau d'épargne brute permet de renforcer la capacité de financement des investissements, qui s'établit à 1 118 M€ en 2016 (+ 27 % par rapport à 2015). Cette progression permet de compenser le léger recul des recettes réelles d'investissement, à 538 M€.

La capacité de financement des investissements couvre 69 % des dépenses réelles d'investissement, contre 63 % au compte administratif 2015. Les dépenses d'investissement progressent de 17 % pour s'établir à 1 629 M€, en cohérence avec le déploiement du programme d'investissement de la mandature (PIM).

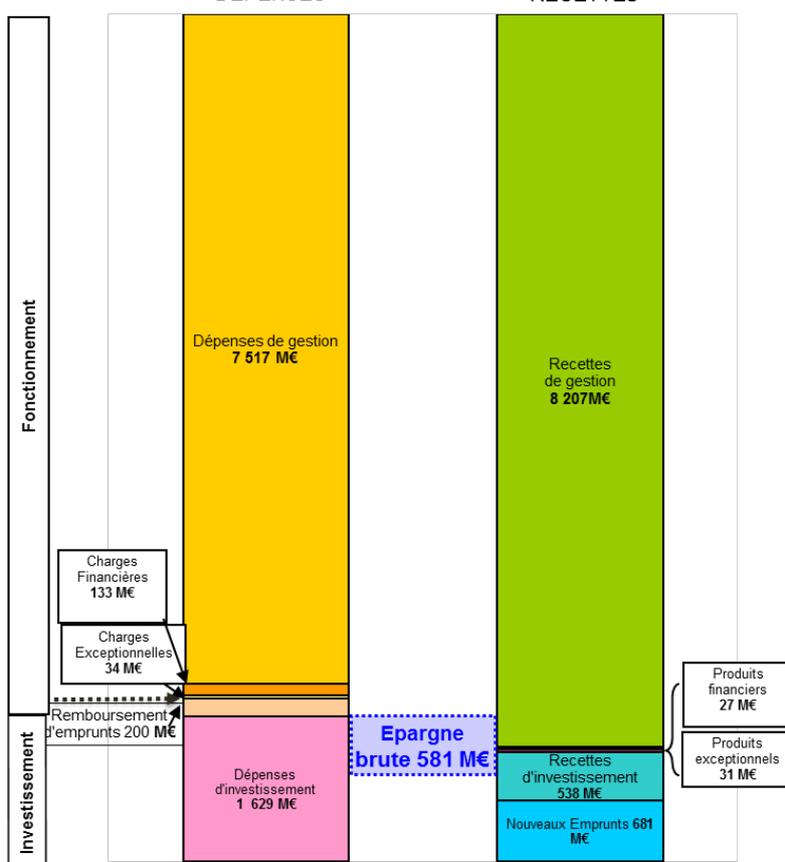
Les remboursements d'emprunts s'élèvent pour leur part à 200 M€ et sont stables par rapport à 2015.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 681 M€. L'encours de dette bancaire et obligataire au 31 décembre 2016 représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un ratio nettement inférieur à la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants (87 %)².

¹ Chiffres issus de la Note de conjoncture sur les finances locales 2016 de la Banque Postale (novembre 2016).

² Bulletin d'informations statistiques de la direction général des collectivités territoriales, N°111, août 2016

Compte administratif consolidé 2016



2) La progression des dépenses d'investissement liée au déploiement du programme d'investissement de la mandature a été couverte à plus des 2/3 par la capacité de financement de la collectivité.

2.1 L'année 2016 a permis la poursuite du programme d'investissement de la mandature (PIM) : les dépenses d'investissement atteignent 1 629 M€, dont 1 438 M€ sur le budget municipal et 191 M€ sur le budget départemental. Le besoin de financement qui en découle est financé à hauteur de 538 M€ par des recettes propres d'investissement.

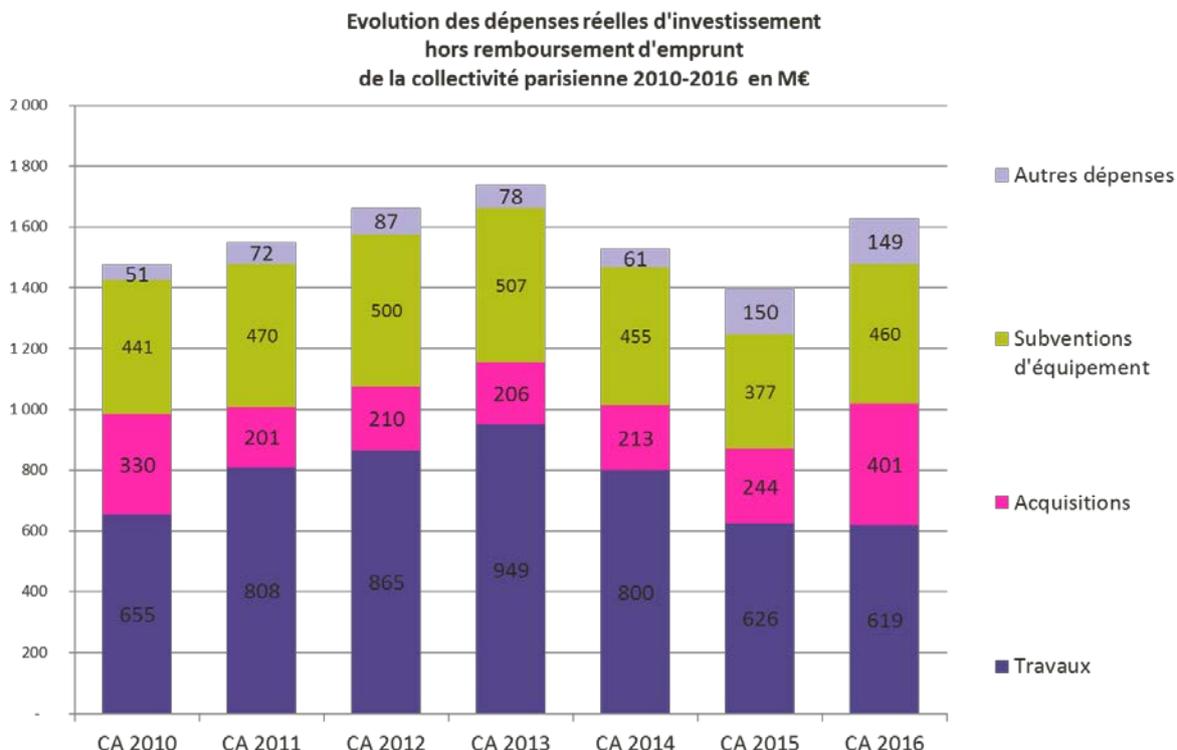
Les dépenses d'équipement s'établissent à 1 042 M€ et représentent 64 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent en :

- 619 M€ pour les dépenses de travaux ;
- 401 M€ pour les acquisitions ;
- 22 M€ sur les immobilisations incorporelles.

Parmi ces dépenses d'équipement, 348 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (dont 180 M€ destinés au logement social et 47,6 M€ pour le relogement des services centraux), 101 M€ au réaménagement des Halles, 50 M€ à l'extension de la ligne du métro 14 et 33 M€ à l'extension du tramway T3.

Les subventions d'équipement représentent 460 M€, dont 241 M€ en faveur du logement social et 103,4 M€ pour l'aménagement, dont 51,3 M€ à la RATP pour le prolongement de la ligne 14 et 16,1 M€ à Réseau Ferré de France pour l'aménagement des abords de la gare Rosa Parks.

Le solde des dépenses réelles, à hauteur de 126 M€, est constitué essentiellement d'opérations financières (110 M€, dont 31 M€ de participation au financement des ZAC), ainsi que de dépenses pour compte de tiers (15 M€).

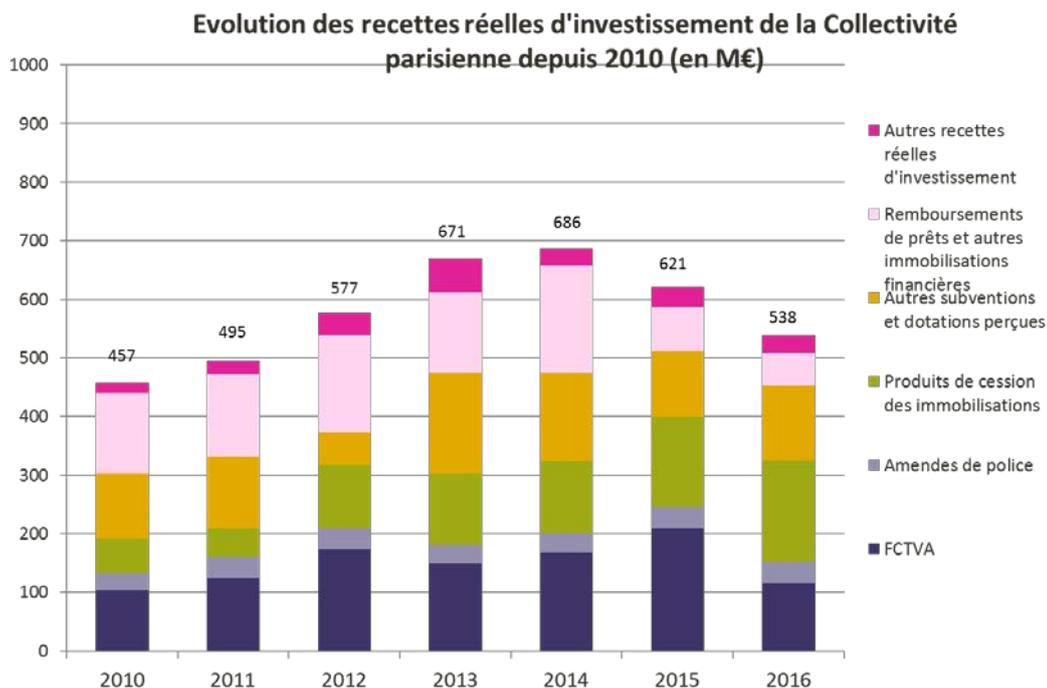


Les recettes propres d'investissement atteignent 538 M€. Elles sont en repli de 83 M€ par rapport au CA 2015, du fait notamment de la perception exceptionnelle, en 2015, d'une avance de 73 M€ au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Elles sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de 279 M€. Elles incluent 115 M€ au titre du FCTVA, ainsi que 37 M€ pour le produit des amendes de police. En outre, 90,9 M€ ont été reçus de l'État au titre des aides à la pierre et 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges. Les autres subventions d'équipements concernent les projets d'investissement en cours : ainsi 1,1 M€ ont été perçus pour l'équipement informatique des collèges, 1 M€ pour la bibliothèque Davout-Lagny (20^{ème}), 0,97 M€ pour la piscine des Amiraux (18^{ème}).
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint 173 M€, en hausse de 17 M€ par rapport à 2015. Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2016 concernent l'immeuble du 16-20 avenue d'Eylau (16^{ème}) pour 40 M€ ; la parcelle 31-43, boulevard Carnot (12^{ème}) pour 15 M€ ; le site Bûcherie (5^{ème}) pour 13,5 M€ ; 112 lots du 92 au 144 bd Suchet (16^{ème}) pour 13,2 M€ ; les volumes de l'extension du pôle d'échanges de la gare Châtelet-les Halles (1^{er}) pour 11,1M€ ou le 195 avenue Daumesnil (12^{ème}) pour 10,3 M€.
- de 56 M€ de **remboursements de prêts et d'avances**, dont 9 M€ de la SEMAVIP dans le cadre de l'aménagement de la Porte Pouchet et 1 M de la SEMAEST dans le cadre de Vital'Quartier ;
- de 30 M€ d'**autres recettes réelles d'investissement**, dont notamment 9 M€ de recettes relatives aux opérations menées pour compte de tiers.

Conjuguées à l'épargne brute dégagée par l'exercice (581 M€), ces recettes ont permis de couvrir les dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunt, à hauteur de 69 %.



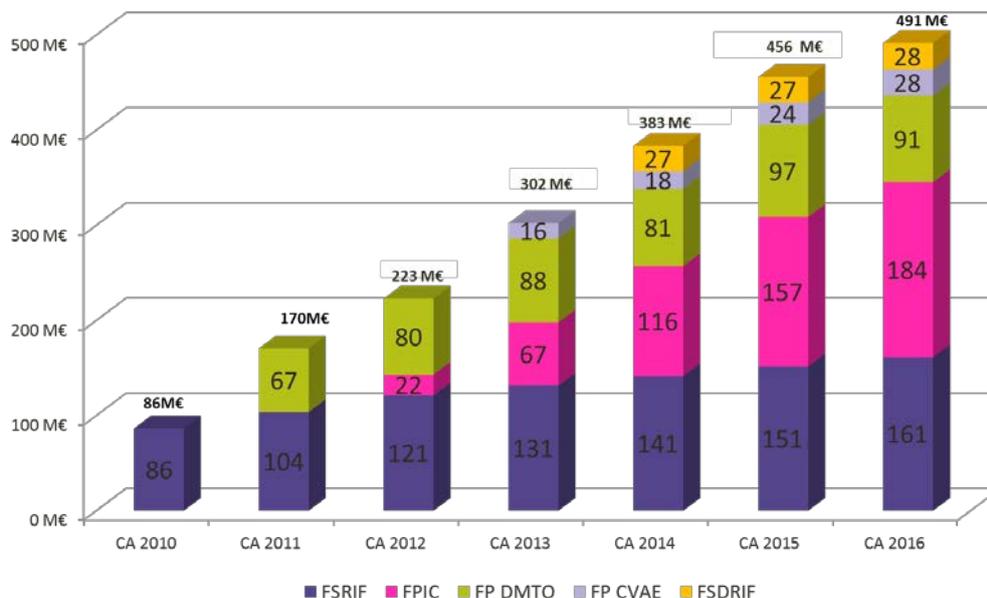
2.2 Conjuguée à la hausse des recettes de fonctionnement (+ 4 %), la maîtrise des dépenses de fonctionnement (- 0,1 % hors dépenses de péréquation), permet une forte progression de l'épargne brute, qui s'établit à 581 M€.

2.2.1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 7 683 M€, progressent de 0,4 % par rapport au CA 2015, contre une progression moyenne de 2,6 % par an entre 2010 et 2015, hors effet du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources). Hors dépenses de péréquation, elles s'établissent à 7 192 M€, en diminution de 0,1 % par rapport à 2015, grâce à la poursuite des efforts de maîtrise de la dépense.

La **péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 491 M€, soit une augmentation de 7,9 % par rapport au CA 2015 (+ 36 M€). Depuis 2010, la contribution de Paris à la solidarité nationale et francilienne a augmenté de 405 M€. En 2016, la péréquation totale au niveau des communes et des départements s'est élevée en France à plus 2,4 Mds€. La collectivité parisienne finance donc plus de 20 % de la péréquation nationale.

Évolution des dépenses de péréquation entre 2010 et 2016



Cette contribution se répartit sur plusieurs fonds.

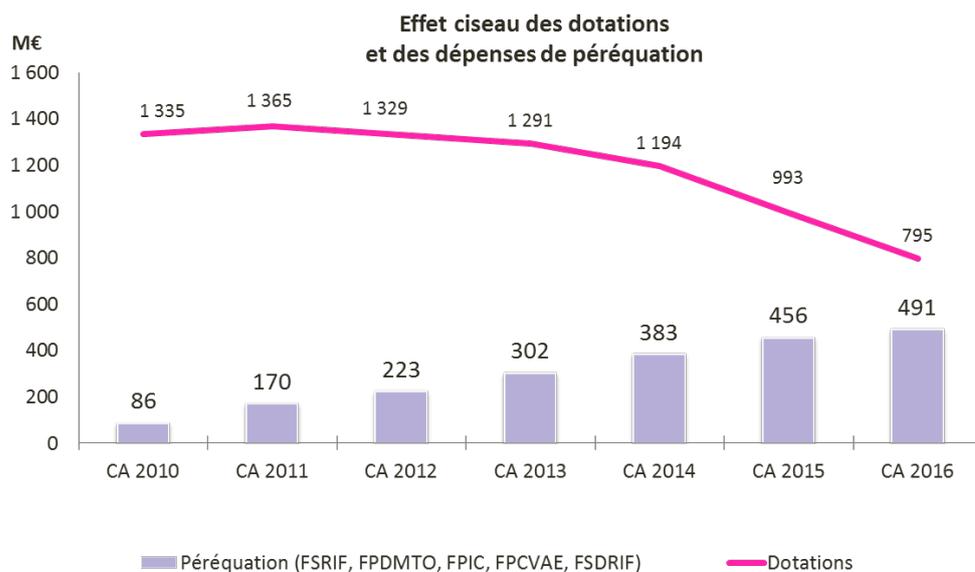
Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** continue sa progression en 2016. Le FPIC est un fonds national de péréquation des ressources fiscales destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi à 1 Md€ en 2016. La contribution de la Ville au FPIC atteint 184 M€ en 2016 (soit une augmentation de 27 M€ par rapport à 2015). Avec ce montant représentant plus de 18 % du fonds, Paris est son premier contributeur.

La contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)** progresse de 6,6 % par rapport au CA 2015 pour s'établir à 161 M€, soit une contribution représentant 56 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Île-de-France, le FSRIF a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi (290 M€ en 2016).

La contribution aux **deux fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**, mis en place en 2011 (fonds historique) et en 2014 (fonds de solidarité), est en diminution de 6 % par rapport à 2015, passant de 97 M€ à 91 M€, du fait de la diminution du produit perçu au titre des DMTO entre 2014 et 2015. La contribution parisienne représente toutefois 12 % du produit des DMTO perçus en 2015 et 9 % des montants collectés à l'échelle nationale dans le cadre de ces dispositifs de péréquation.

La collectivité parisienne participe également au **fonds de solidarité des départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 28 M€ en 2016, soit une contribution en hausse de 4,5 % par rapport 2015 et représentant 46 % du montant du fonds. Le FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les départements de la région, voit son montant fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.

Par ailleurs, la contribution au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 28 M€, contre 24 M€ au CA 2015, soit une hausse de 15,7 %. Par sa contribution, Paris a assuré le financement du fonds à hauteur de 33 % en 2016.



Les **dépenses de masse salariale** du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 252³ M€ en 2016 après avoir été de 2 227 M€ en 2015, soit une hausse de 1,1 % (25 M€). Elles représentent, comme en 2015, 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Cette progression modérée est le résultat d'un pilotage fin visant à maîtriser les dépenses (redéploiements d'effectifs, diminution des dépenses de vacances et évolution contenue des dépenses d'heures supplémentaires), tout en finançant les recrutements nécessaires à l'ouverture des nouveaux équipements et au renforcement des secteurs prioritaires, ainsi que l'impact des mesures exogènes.

L'évolution résulte principalement des facteurs suivants :

- Une **hausse modérée des coûts salariaux** (25 M€) sous l'effet de facteurs exogènes nationaux, notamment la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % au 1^{er} juillet 2016) et les premières étapes de la réforme parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A médico-sociales et des catégories B (transfert prime/points avec des effets bénéfiques pour la retraite des agents), ainsi que l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- L'**impact du schéma d'emploi** avec 94 ETP supplémentaires en moyenne sur l'année 2016 ainsi qu'une augmentation du nombre d'emplois aidés (+ 141 emplois aidés en moyenne sur 2016) et d'apprentis (+ 82 apprentis en moyenne sur 2016) conformément à l'engagement de la Ville de Paris dans la bataille pour l'emploi, notamment des jeunes.

Les **dépenses sociales** hors charges à caractère général atteignent 1 611 M€, en progression de 2,1 % (+ 32,9 M€). Ce montant inclut le transfert de 39 M€ du budget général de la collectivité vers celui du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), dans le cadre de la réforme du Nouveau Paris Solidaire (voir encart ci-dessous). Les dépenses sociales se décomposent de la façon suivante :

- Les **dépenses d'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'établissent à 362 M€, en progression de 7 M€ par rapport à 2015. Cette hausse est inférieure de 3 M€ à l'estimation du budget primitif 2016, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires, dont la moyenne est passée de 66 700 en 2015 à 65 000 environ en 2016. Cet effet modère l'impact de la hausse annuelle de 2 % de l'allocation, appliquée dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté (hausse de 10 % en 5 ans à compter de septembre 2014).

³ Le montant de 2 252 M€ est donné au périmètre analyse financière, c'est-à-dire en neutralisant les flux croisés entre Ville et Département.

- Les dépenses d'aide sociale à l'enfance, hors charges à caractère général, poursuivent leur diminution pour s'établir à 290 M€, (contre 301 M€ en 2015, et 307 M€ en 2014). Cette évolution reflète la diminution du nombre de jeunes pris en charge suite à la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfant⁴ en mars 2016, qui rétablit la juste répartition sur le territoire national de la prise en charge des mineurs isolés étrangers.
- Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées, hors charges à caractère général, atteignent 273 M€ (en diminution de 5 % par rapport à l'exercice 2015). Ce recul s'explique essentiellement par les mouvements de trésorerie induits par la reprise en régie du versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, dans le contexte d'une stagnation du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile par ailleurs. Parallèlement, les frais d'hébergement des personnes âgées diminuent du fait de la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires admis à l'aide sociale.
- L'aide sociale aux personnes handicapées augmente de 7 % pour s'élever à 241 M€ contre 225 M€ en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse des frais d'hébergement (+ 8 M€) liée à la revalorisation des prix de journée des structures existantes, par l'ouverture de nouvelles structures ainsi que par la progression des dépenses de la prestation de compensation du handicap (+ 7,2 M€) du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (4 230 bénéficiaires en décembre 2016 contre 4 050 en décembre 2015).
- La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui atteint 344 M€ au CA 2016, est en progression de 32 M€ sur un an (+ 10 %). Cette hausse traduit principalement le transfert de 490 ETP de la DASES vers le CASVP, dans le cadre de la réforme du NPS. Ce mouvement a impliqué une première vague de transferts budgétaires venant accroître de 39 M€ la contribution au CASVP. Si l'on excepte l'effet de la réforme du NPS, la contribution au CASVP afficherait une diminution de 7,6 M€, qui s'explique notamment par l'impact en année pleine de la réforme des cartes de transport (cartes NAM).

La réforme du Nouveau Paris Solidaire (NPS)

Dans le cadre de la réorganisation de l'action sociale à Paris, la réforme du NPS a été mise en œuvre en 2016 et s'achèvera en 2017.

Elle consiste à regrouper les services sociaux polyvalents du département (SSDP) au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Elle s'est traduite au BP 2016 par le transfert de 39 M€ du budget général de la collectivité vers celui du CASVP. Il s'agit de dépenses de personnel (17 M€), du remboursement de frais de personnel déjà transférés au CASVP imputés sur les charges à caractère général (19,5 M€) et de charges à caractère général, dont des dépenses de loyers et de fluides (3,5 M€). Ce transfert diminue mécaniquement la masse salariale de la collectivité, car la subvention au CASVP est globalisée et prend la forme d'une dépense de fonctionnement.

	CA 2015	CA 2016	Évolution CA 15 / CA 16	Montant transfert NPS	CA 2016 reconstitué avant NPS	Évolution CA 15 / CA 16 retraité
Dépenses de personnel	2 227 M€	2 252 M€	+25 M€	- 17 M€	2 272 M€	+ 45 M€
Charges à caractère général	815 M€	781 M€	-34 M€	- 22 M€	803 M€	-12 M€
Contribution au CASVP	312 M€	344 M€	+ 32 M€	+39 M€	305 M€	-7 M€

⁴ Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Les charges à caractère général de la collectivité parisienne diminuent pour s'établir à 776 M€, contre 815 M€ au CA 2015, soit une baisse de 39 M€. Cette diminution résulte pour partie du transfert de crédits vers le CASVP, à hauteur de 22 M€, dans le cadre du NPS, et de la réforme des travaux pour compte de tiers transférés en section d'investissement (10 M€). Une fois retraités ces deux effets, les charges à caractère général diminuent de 7 M€ (-0,86 %). Depuis 2011, les charges à caractère général ont diminué de 76 M€, passant de 858 M€ au CA 2011 à 782 M€ au CA 2016 (- 8,9 %).

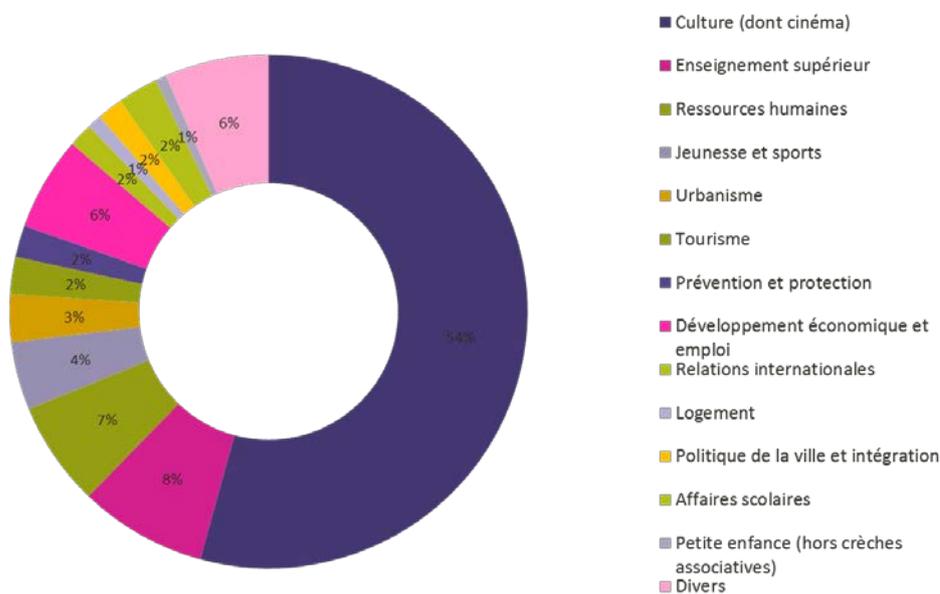
Les contributions de la collectivité parisienne s'élèvent à 773 M€ au CA 2016, en baisse de 9 M€ par rapport à l'exercice 2015. Cette baisse est principalement due aux évolutions suivantes :

- la contribution au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) s'élève à 382 M€ en hausse de 3,8 M€ par rapport à 2015 ;
- la contribution à la Préfecture de police, qui couvre notamment des dépenses de masse salariale, diminue de 1,4 M€ pour s'établir à 284 M€ suite au transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) vers la collectivité parisienne dans le cadre de la réforme de lutte contre les incivilités ;
- la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) baisse de 11 M€ pour s'élever à 107 M€ principalement sous l'effet de la révision tarifaire intervenue au 1^{er} janvier 2016.

Le montant total des subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social est de 538 M€, en diminution de 14 M€ par rapport à 2015 et de 4 M€ une fois retraitée la subvention exceptionnelle de 10 M€ versée en 2015 pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024. Par ailleurs, 3,6 M€ ont été versés du fait du plan adopté au BP 2016 au titre des mesures post-attentats.

Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives représentent 303 M€ et se répartissent de la façon suivante :

Répartition des subventions versées en 2016 hors caisses des écoles, crèches et collèges



Vivre ensemble et sécurisation renforcée du territoire parisien

Dans la continuité des actions menées en 2015 suite aux attentats des 11 janvier et 13 novembre, et conformément au vœu de l'exécutif adopté au Conseil de Paris des 15, 16 et 17 février 2016 relatif aux mesures post-attentats, le CA 2016 intègre 5 M€ de crédits de fonctionnement et 18,3 M€ d'AP en investissement qui ont contribué à renforcer la cohésion de la société parisienne et à assurer une meilleure protection des Parisiens.

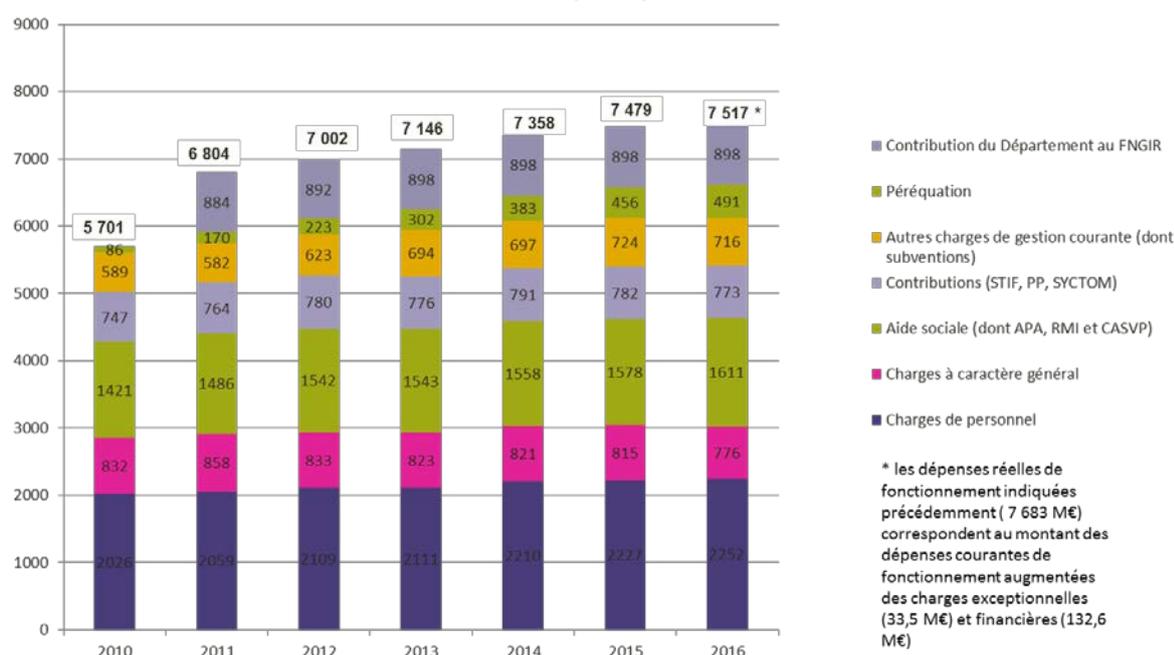
En fonctionnement, 5 M€ ont financé des dispositifs de prévention du risque attentats (sécurisation des équipements culturels et des salles de spectacle, mesures d'accompagnement des jeunes, de promotion du vivre ensemble et de la prévention de la radicalisation). Ces crédits ont également contribué au lancement du plan de formation aux premiers secours des Parisiens et des agents, avec notamment la première édition de « Paris qui sauve » le samedi 26 mars 2016.

En investissement, une inscription totale d'AP à hauteur de 18,3 M€ a permis de renforcer le plan de sécurisation des équipements (10,5 M€) et des bâtiments publics (2 M€), de poursuivre le déploiement des alarmes et des systèmes de blocage de portes des écoles et des collèges (5,8 M€).

Les charges exceptionnelles s'établissent à 34 M€, en diminution de 16 M€ par rapport au CA 2015, année où était intervenu le mandatement de 14 M€ de dotations aux provisions pour dépréciation sur le budget du département, opération qui n'a pas été renouvelée en 2016.

Enfin, les charges financières atteignent 133 M€, contre 124 M€ en 2015.

Evolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2010
(en M€)



* les dépenses réelles de fonctionnement indiquées précédemment (7 683 M€) correspondent au montant des dépenses courantes de fonctionnement augmentées des charges exceptionnelles (33,5 M€) et financières (132,6 M€)

2.2.2. La dynamique des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 264 M€, en hausse de 4,4 % par rapport au CA 2015 (+ 350 M€). Cette progression s'explique par la mobilisation de recettes nouvelles (notamment déplafonnement des DMTO) et par la bonne tenue du marché immobilier.

La création de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la MGP perçoit une partie de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres et prendra en charge un nombre croissant de compétences d'ici 2020.

Afin de ne pas déséquilibrer les budgets communaux, la loi prévoit que la MGP verse à ses communes et établissements publics territoriaux membres des attributions de compensation, qui sont calculées par différence entre les ressources et les charges transférées.

Les recettes transférées par Paris sont les suivantes :

- part ville de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (avec allocations compensatrices) : 502,45 M€
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 8,66 M€
- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,25 M€
- taxe sur les surfaces commerciales : 15,78 M€
- part « Compensation Part Salaire » de la dotation forfaitaire de la ville : 453,1 M€

Les compétences dévolues à la Métropole relèveront dans un premier temps essentiellement du domaine de la stratégie et de la planification. La Ville de Paris n'y affectait pas de budget jusqu'à présent et n'a donc pas transféré de dépenses en 2016. Le montant de cette attribution de compensation versée par la MGP au CA 2016 s'élève donc à 980 242 392 € pour Paris (montant 2015 de la totalité des ressources transférées sans déduction de charges).

À taux d'imposition constant, les **contributions directes** connaissent une progression de 24 M€ par rapport au CA 2015 pour atteindre 3 560 M€. Ce montant inclut le reversement de fiscalité effectué par la métropole du Grand Paris (MGP) pour un montant 527 M€ comme indiqué ci-dessus.

L'augmentation des contributions directes perçues en 2016 s'explique notamment par la hausse spontanée du produit de la contribution foncière des entreprises (+ 5,7 M€, dont 3,1 M€ liés à la revalorisation nominale et 2,6 M€ liés à la variation physique des bases) et par la progression de la CVAE (+ 3,4 M€).

L'augmentation de 9,8 M€ de la taxe foncière⁵ Ville et Département provient pour + 9,9 M€ de la revalorisation nominale de 1 %, pour + 0,1 M€ de la variation physique des bases et pour - 0,2 M€ du transfert de la TAFNB (taxe additionnelle sur le foncier non bâti) à la MGP (qui se retrouve toutefois dans l'attribution de compensation). Cette progression est moindre que celle attendue au BP 2016, du fait des mesures d'exonération de fiscalité directe locale des personnes âgées de condition modeste décidées fin 2015 par l'État, et de l'application du périmètre QPV (quartiers prioritaires des politiques de la ville) en lieu et place du périmètre ZUS (zone urbaine sensible) pour l'application de l'abattement de 30 % concernant les logements sociaux situés dans ces quartiers.

Le produit de la taxe d'habitation progresse de 1,12 M€ (0,1 %) dont + 7,4 M€ liés à la revalorisation nominale des bases, -6,6 M€ liés à la variation physique des bases, et + 0,3 M€ au titre de la majoration de cotisation de taxe d'habitation pour les résidences secondaires adoptée en 2015 pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés. Cette quasi-stabilité du produit de taxe d'habitation s'explique par le retour pérenne à exonération des personnes âgées de condition modeste, plus important concernant la taxe d'habitation que concernant la taxe foncière.

⁵ Bâtie et non bâtie (inclut la taxe additionnelle sur le foncier non bâti transférée à la MGP en 2016)

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2015	CA 2016	solde	Évolution %
Taxes foncières	990,69	1 000,48	9,79	1,0 %
Taxe d'habitation	759,06	760,18	1,12	0,1 %
<i>Dont majoration taxe d'habitation</i>	<i>20,9</i>	<i>21,2</i>	<i>0,30</i>	<i>1,7 %</i>
Contribution foncière des entreprises	311,69	317,41	5,72	1,8 %
Rôles supplémentaires	22,78	23,59	0,81	3,5 %
Rôles complémentaires	2,16	6,10	3,94	182,8 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 422,14	922,07	- 500,07	-35,2 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11,58	2,60	-8,98	-77,5 %
Taxe sur les surfaces commerciales	15,78	-	-15,78	-100 %
Reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris	-	527,14	+ 527,14	+ 100%
Total contributions directes, y compris fiscalité reversée	3 535,86	3 559,56	23,70	0,7 %

Fiscalité - Comparaison des taux parisiens avec les taux nationaux des villes de plus de 100 000 habitants et des départements *

	Taux parisien 2016	Taux moyen (villes > 100 000 hab)
Taxe d'habitation	13,38%	25,47%
Taxe foncier bâti	13,50%	30,39%
Taxe foncier non bâti	16,67%	34,27%
CFE	16,52%	27,06%
TEOM	6,21%	9,29%**

* source : Observatoire SFL - Forum 2016 sur la fiscalité des grandes collectivités locales

** taux moyen national 2015, (source : DGCL, Les collectivités locales en chiffres, données DGFIP,REI, calculs DGCL)

Le produit de taxe de balayage et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à **571 M€** contre 562 M€ en 2015. La hausse de + 1,6 %, soit + 9 M€, résulte de l'évolution spontanée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les **recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 532 M€** contre 1 272 M€ en 2015, soit une hausse de 20 %, sous l'effet de la progression des recettes de fiscalité immobilière.

Les **recettes de fiscalité immobilière** atteignent 1 274 M€ contre 1 016 M€ en 2015, soit une progression de 25 % (+ 258 M€). L'augmentation résulte pour environ 132 M€ du relèvement du taux départemental (+ 0,7 %) au 1^{er} janvier 2016 et pour 126 M€ du dynamisme du marché immobilier parisien avec la hausse du nombre de transactions qui est passé de 42 399 en 2015 à 46 357 en 2016. Les **recettes perçues au titre du stationnement** s'élèvent à 109 M€ en 2016, en stabilité par rapport à 2015. Lors de l'exercice 2015, la mise en œuvre de la réforme des règles du stationnement résidentiel, rotatif et des autocars de tourisme avait entraîné une progression des recettes de 46 M€.

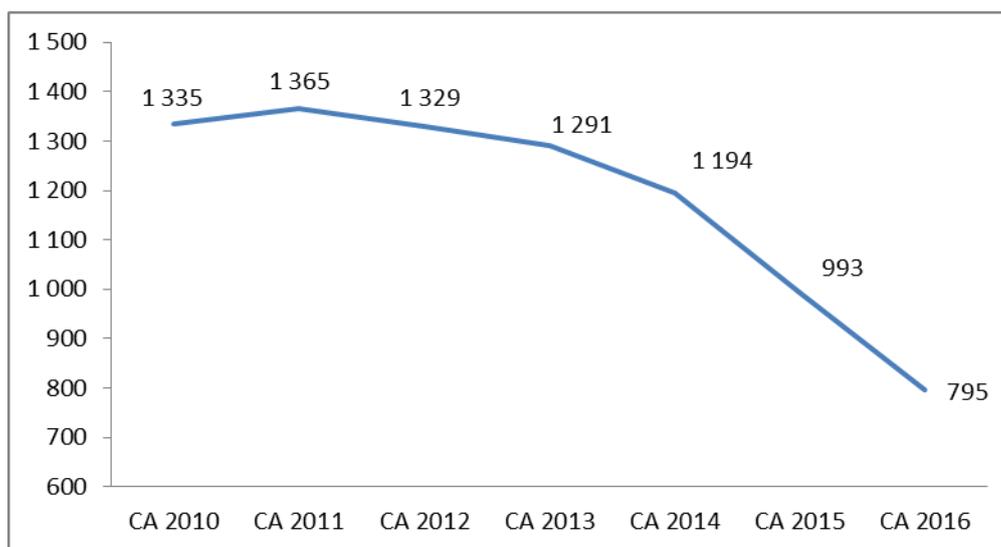
Le produit de la **taxe locale sur la consommation finale d'électricité (CFE)** s'établit à 69 M€, en légère progression par rapport à 2015 (68 M€).

Les **autres impôts et taxes** atteignent 81 M€ et progressent de 3,2 %, principalement du fait de la progression de 3 M€ de la taxe de séjour qui passe de 66 M€ en 2015 à 69 M€ en 2016. Compte tenu du contexte national et notamment de la baisse de la fréquentation touristique liée aux attentats, l'application de la taxe de séjour dite « au réel » a été limitée. Toutefois, le produit de la taxe de

séjour progresse en raison de la contribution de la plateforme de réservation par internet Airbnb qui a mis en œuvre la collecte de la taxe de séjour à compter du 1^{er} octobre 2015 et qui a reversé, en 2016, 6,47 M€ à la collectivité parisienne (1,17 M€ au titre du dernier trimestre 2015 et 5,3 M€ au titre de l'année 2016).

Les **dotations de l'État** continuent de diminuer fortement. À périmètre constant, c'est-à-dire en intégrant l'ancienne part « compensation part salaires » reversée depuis 2016 par la Métropole du Grand Paris via l'attribution de compensation, les dotations diminuent de 197 M€ en 2016 (795 M€ contre 993 M€ en 2015), essentiellement du fait de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui supporte les contributions parisiennes au redressement des finances publiques. Hors attribution de compensation versée par la métropole, la DGF versée par l'État atteint 283 M€ contre 477 M€ en 2015.

Évolution des dotations perçues par la collectivité parisienne entre 2010 et 2016 en M€ (attribution de compensation de la MPG incluse)



Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences** sont en hausse de 2,6 % pour atteindre 362 M€ en 2016, contre 353 M€ en 2015, notamment en raison du relèvement de 10 M€ de la dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Les recettes de **participation des usagers** restent stables à 175 M€.

Les **redevances** diminuent de 5,7 M€ sous l'effet de la diminution des redevances versées par les concessionnaires d'énergie en raison de l'érosion des consommations d'énergie (-2,3 M€, avec notamment une faible rigueur climatique). Les recettes émanant des concessions de la collectivité sont stables avec notamment plus de 25 M€ liés aux grands équipements sportifs, près de 29 M€ pour les conventions de télécommunication, près de 19 M€ pour l'affichage publicitaire.

Les **produits de participations et subventions** atteignent 265 M€, en baisse de 23 M€ par rapport à 2015, mais supérieurs de 10 M€ au BP 2016. On constate notamment une diminution de 16 M€ des participations de la caisse d'allocations familiales, liée à un effet de périmètre, l'année 2015 ayant été la première année de rattachement des recettes liées à la Prestation de Service Unique. Le décalage du versement de la subvention au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées (-4,7 M€) et la baisse des recettes du fonds social européen (-4,9 M€) liée au délai de mise en œuvre de la nouvelle programmation expliquent également cette baisse.

Les recettes perçues au titre des **excédents de ZAC** sont en baisse de 10 M€ pour atteindre 2 M€ en 2016. Le niveau de ces recettes dépend du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement et fluctue dans le temps.

Les recettes de loyers atteignent 480 M€, en hausse de 308 M€ par rapport à 2015, sous l'effet de la hausse des recettes de loyers capitalisés liées à la politique ambitieuse de conventionnement de la collectivité parisienne.

Ainsi, en 2016, le conventionnement a permis de faire basculer vers le parc social 3 527 logements issus du parc privé des bailleurs, dont 2 342 pour Paris Habitat et 1 185 pour Elogie-SIEMP. Ces opérations permettent aux bailleurs sociaux de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte de 25 % de logements sociaux fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain » en augmentant le nombre de logements du parc social.

L'excédent de la section d'investissement 2016 (354 M€) issu de cette politique de conventionnement a été repris en section de fonctionnement, conformément à la dérogation accordée par le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur la base des dispositions du décret n°2015-1546 du 27 novembre 2015. Comme défini avec les services de l'État, le dispositif comptable est le suivant :

- les loyers capitalisés perçus dans le cadre des baux emphytéotiques peuvent être comptabilisés en section d'investissement et repris progressivement, à hauteur de la fraction correspondant au loyer annuel, à la section de fonctionnement ;
- en parallèle, la recette d'investissement dégagée par ce mode de traitement comptable peut faire l'objet, sous certaines conditions et à titre exceptionnel, d'une reprise intégrale en section de fonctionnement ;
- la reprise peut être admise à titre exceptionnel, sur autorisation conjointe du ministre chargé du budget et du ministre chargé des collectivités territoriales.

Le détail des mouvements est le suivant :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes			Dépenses	Recettes	
	Réel	c/752	6,481	Réel		c/1687	354,747
	Ordre	c/778 (chapitre 042)	354,747	Ordre	C/1068 (chapitre 040)	354,747	
Totaux		Totaux	361,228		Totaux	354,747	Totaux 354,747

- La part annuelle des recettes est inscrite en recette réelle de fonctionnement : 6,5 M€
- La part capitalisée est inscrite en recette réelle d'investissement : 354,8 M€

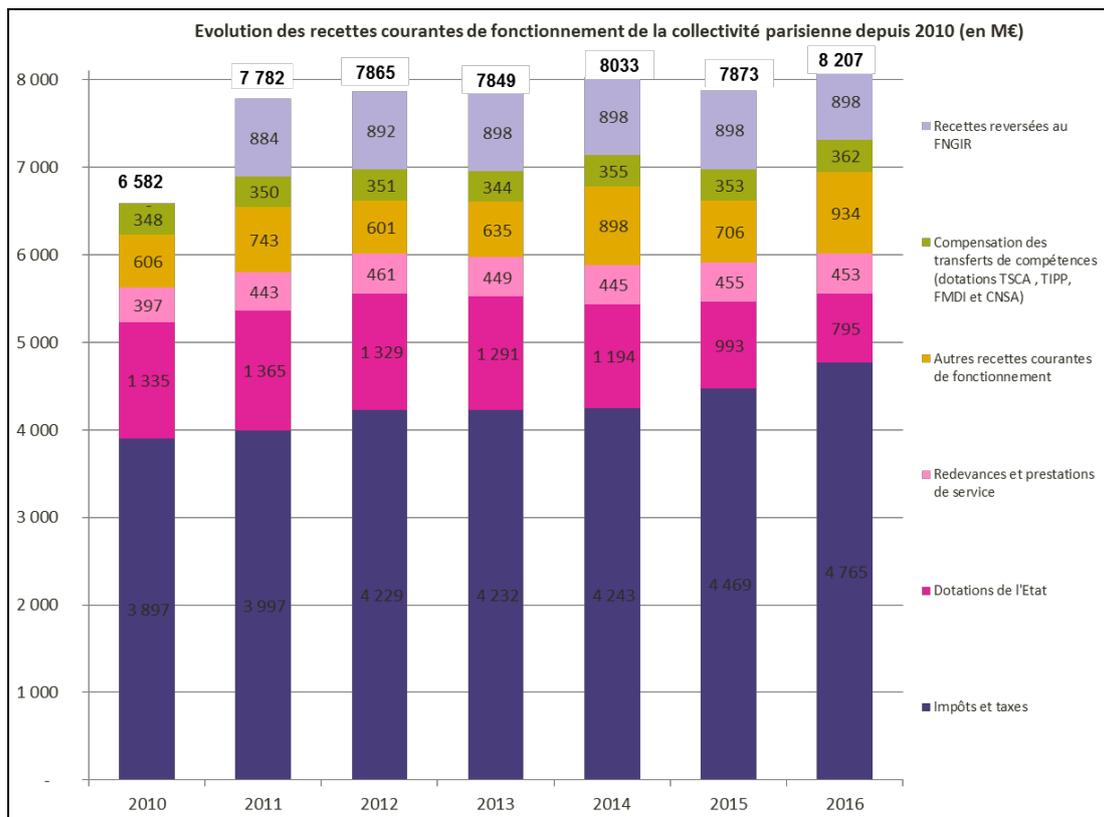
Par l'intermédiaire de mouvements en ordre (chapitre 042-040), la recette d'investissement est transférée dans son intégralité à la section de fonctionnement. Au final, ce sont 361,2 M€ de recettes de fonctionnement qui ont été perçues en 2016.

Parallèlement, les recettes courantes de loyers recouvrées auprès des bailleurs diminuent de 46 M€.

Les autres recettes courantes de fonctionnement s'établissent à 187 M€, en diminution de 49 M€ par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par la réforme des comptes de tiers, qui sont progressivement basculés en section d'investissement, générant ainsi une diminution en dépenses et en recettes. Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent 81 M€, soit une baisse de 8 M€ par rapport à 2015, sous l'effet de la diminution tendancielle du nombre des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale. Parallèlement une recette exceptionnelle de 7 M€ a été perçue au titre du rapatriement sur le budget général de l'excédent du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

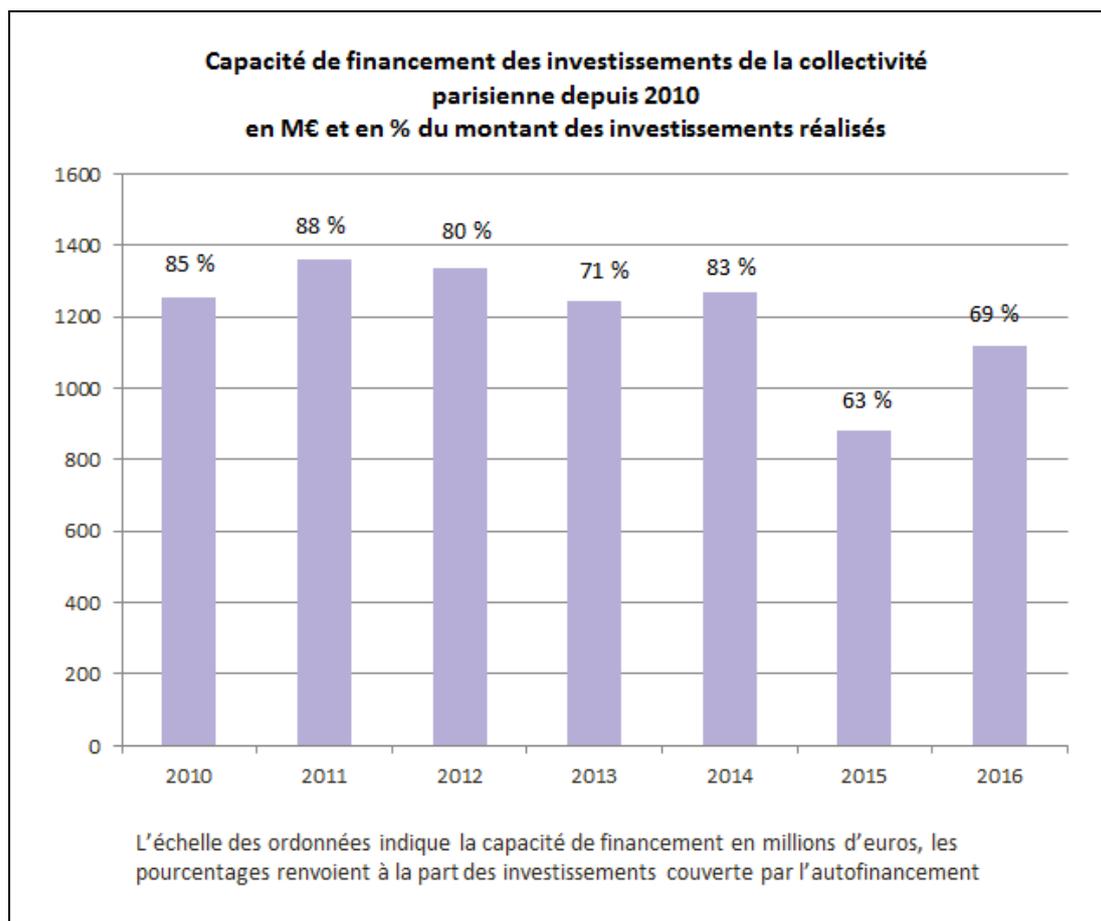
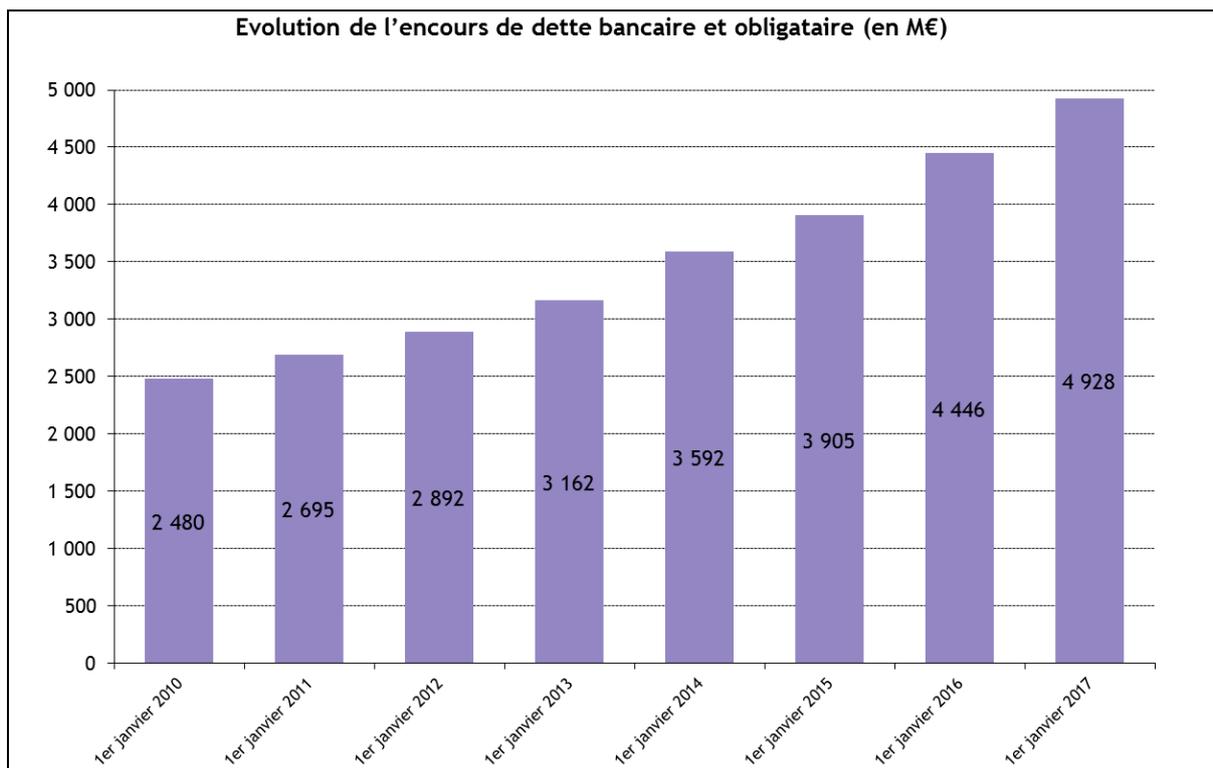
Les produits exceptionnels, d'un montant de 31 M€, sont supérieurs de 16 M€ au CA 2015, principalement sous l'effet de la récupération d'un crédit de TVA de 9 M€ sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014 et du titrage de 7 M€ de pénalités pour vélos indisponibles du contrat Vélib' au titre des années 2012 à 2015.

Enfin, les produits financiers progressent de 1,5 M€ pour s'établir à 27 M€.

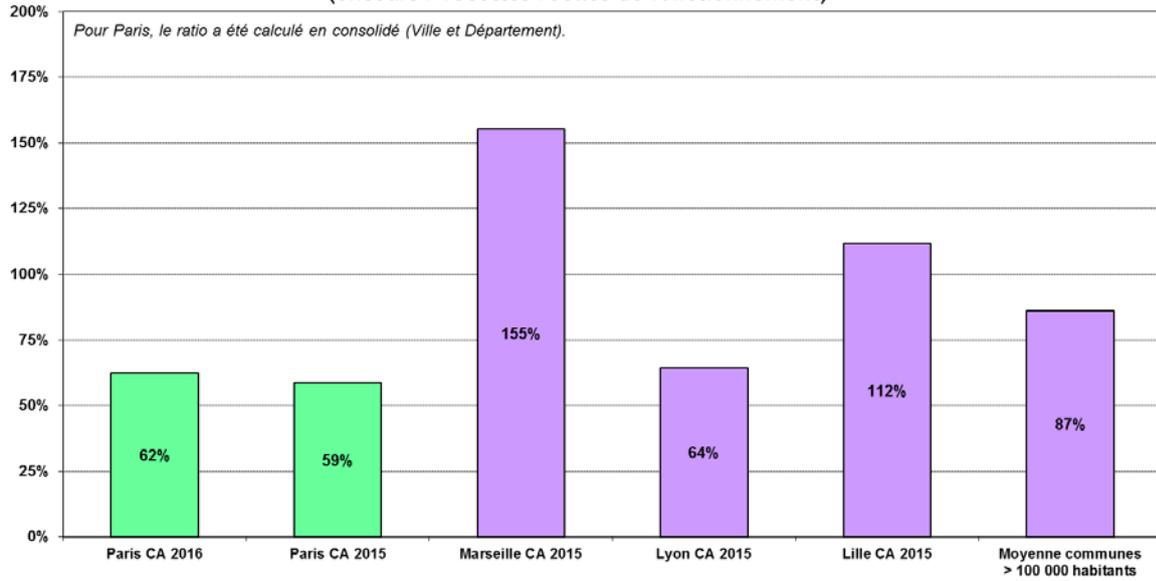


2.2.3. Un endettement maîtrisé

La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2016 au montant de 4 928 M€, auquel s'ajoutent pour 230,5 M€ les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement, les dettes liées aux partenariats publics privés ainsi que l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie de Paris.



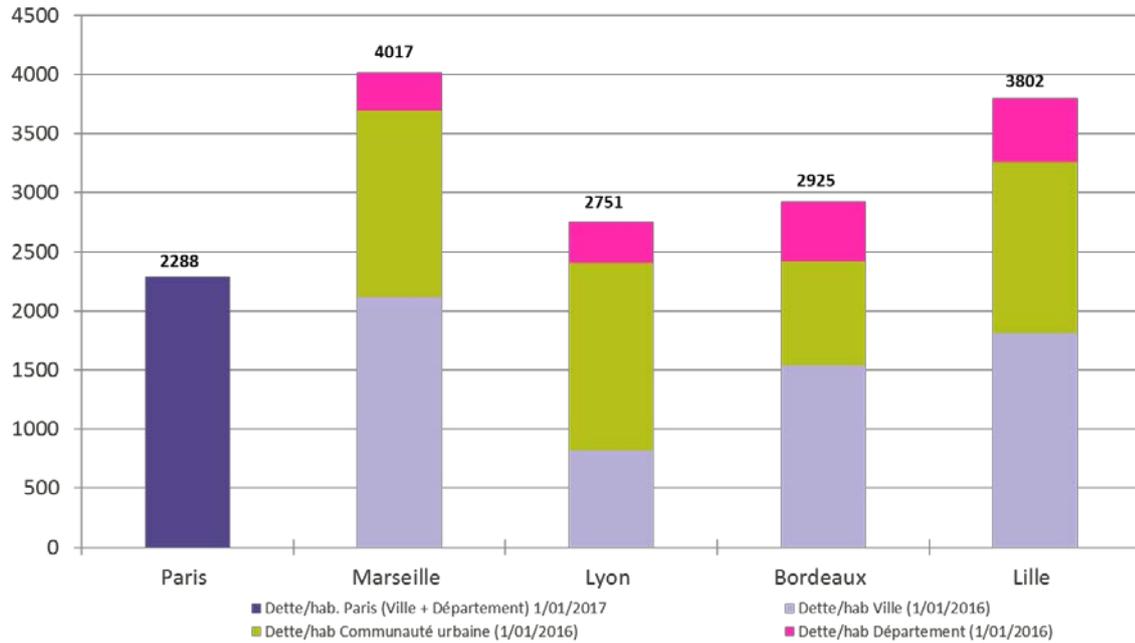
Comparaison du ratio d'endettement (encours / recettes réelles de fonctionnement)



Source : base de données DGCL/Minéfi

Dettes par habitant Données comparées (en euros)

Source : Documentation de la direction générale des collectivités locales



II/ Tableaux des Comptes Administratifs de la collectivité Parisienne

Comptes Administratifs 2011-2016 consolidés

Ville et Département de Paris ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016-2015
Contributions directes	3 103	3 207	3 456	3 293	3 533	3 559	0,7%
<i>Dont reversement de fiscalité à la Métropole du Grand Paris</i>						527	
TEOM	426	434	446	451	458	467	1,9%
Taxe de balayage	70	104	104	104	104	104	0,3%
Droits de stationnement	63	59	63	64	110	109	-1,1%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	72	69	74	70	68	69	1,8%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	1 078	1 177	918	1 089	1 016	1 274	25,4%
Autres impôts et taxes	68	71	69	69	78	81	3,2%
Impôts et taxes	4 881	5 121	5 130	5 141	5 367	5 663	5,5%
Compensation APA (CNSA)	13	12	12	10	7	18	141,8%
Compensation RSA (TIPP + FMDI)	261	266	260	259	259	259	0,0%
Autres compensations (dont TSCA)	76	74	72	86	86	85	-1,5%
Compensations des transferts de compétences	350	351	344	355	353	362	2,6%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 290	1 259	1 227	1 134	930	283	-69,5%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	60	54	48	44	47	43	-8,6%
Autres dotations (DGD, DS)	16	16	16	16	16	16	-0,3%
Dotations de l'Etat	1 365	1 329	1 291	1 194	993	795	-19,9%
Subventions et participations	201	214	213	238	288	265	-7,9%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	226	226	213	204	202	196	-2,8%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine (dont droits de voirie terrasses)	60	66	67	74	78	81	3,8%
Participations des usagers parisiens	157	169	168	167	175	175	0,4%
Produits d'exploitation	443	461	449	445	455	453	-0,5%
Excédents de ZAC	132	0	0	213	12	2	-82,2%
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	184	171	189	197	170	479	181,1%
Recouvrements sur bénéficiaires	86	82	86	89	90	81	-9,1%
Travaux pour compte de tiers	35	36	45	61	42	11	-74,4%
Remboursement ESA	30	32	36	32	28	25	-9,2%
Remboursement des frais de personnel	74	66	67	68	77	70	-9,0%
Total autres recettes courantes de fonctionnement	410	387	422	447	406	666	64,1%
Recettes courantes de fonctionnement	7 782	7 865	7 849	8 033	7 873	8 206	4,2%

Ville et Département de Paris
ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDÉE
en M€

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016-2015
Charges de personnel	2 059	2 109	2 111	2 209	2 227	2 252	1,1%
Charges à caractère général	858	833	823	821	815	776	-4,8%
Aide sociale, dont :							
Aide sociale à l'enfance	303	336	324	307	301	290	-3,9%
Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)	54	61	65	70	72	79	10,0%
Aide à l'hébergement des personnes handicapées	122	129	142	146	154	162	5,7%
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	138	141	133	135	140	128	-8,4%
Aide à l'hébergement des personnes âgées	153	149	146	149	148	144	-2,4%
RSA, contrats d'avenir	359	366	381	399	411	416	1,4%
dont part allocation RSA	297	301	318	337	355	362	2,0%
Contribution au CASVP	315	323	314	313	312	344	10,2%
Total aide sociale	1 486	1 541	1 543	1 558	1 578	1 611	2,1%
Subvention de fonctionnement Ville	204	207	273	273	279	279	0,0%
Subventions et participations diverses	223	249	254	253	273	259	-5,0%
Subventions et participations	428	454	527	526	551	538	-2,5%
Préfecture de police	280	287	290	292	285	284	-0,4%
Contribution au STIF	353	360	367	374	378	382	1,0%
Contribution au SYCTOM	131	133	119	126	119	107	-9,7%
Contributions	764	780	776	791	782	773	-1,1%
FSRIF	104	121	131	141	151	161	6,6%
Fonds de péréquation DMTO	67	80	88	81	97	91	-6,0%
Fonds de péréquation communal (FPIC)	0	22	67	116	157	184	16,9%
Fonds de péréquation CVAE			16	18	24	28	15,7%
Fonds de solidarité pour les départements IDF FSDIF				27	27	28	4,5%
Dépenses de péréquation	170	223	302	383	456	491	7,9%
FNGIR	884	892	898	898	898	898	0,0%
Autres charges de gestion courante	155	170	167	171	172	178	3,3%
Charges de gestion courante	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	7 517	0,5%
Epargne de gestion	978	863	703	676	394	689	75,0%
Produits financiers	24	21	19	31	25	27	6,0%
Charges financières	91	100	112	128	124	133	6,8%
Solde financier	-66	-79	-93	-97	-99	-106	7,1%
Produits exceptionnels	10	9	29	43	15	31	101,3%
Charges exceptionnelles	56	36	67	41	50	34	-32,6%
Solde exceptionnel	-46	-27	-38	2	-34	-3	-92,5%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	8 264	4,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	7 683	0,4%
Epargne brute	866	757	573	581	261	581	122,8%
Subventions et dotations reçues	282	266	352	352	356	279	-21,5%
- dont subvention d'investissement reçues	116	49	156	143	102	127	25,2%
- dont amendes de police	35	37	32	33	35	37	4,2%
- dont FCTVA	125	173	149	168	209	115	-45,1%
Produits de cession des immobilisations	50	107	122	122	156	173	11,2%
Opérations pour compte de tiers	5	18	24	22	27	9	-68,3%
Remboursement de prêts	20	32	72	15	19	13	-30,0%
Autres immobilisations financières	120	134	66	168	57	43	-23,9%
Autres recettes réelles d'investissement	17	21	34	6	7	21	193,9%
Recettes réelles d'investissement	495	577	671	686	621	538	-13,4%
Immobilisations incorporelles	19	18	13	10	11	22	96,6%
Subventions d'équipement	470	500	507	455	377	460	22,1%
Acquisitions	201	210	206	213	244	401	64,8%
dont Compte Foncier	123	150	131				
Travaux	808	865	949	800	626	619	-1,2%
Opérations pour compte de tiers	16	24	23	20	4	15	294,1%
Prêts accordés	0	6	0		6		
Autres dépenses réelles d'investissement	36	39	41	31	129	111	-13,9%
Dépenses réelles d'investissement	1 551	1 662	1 740	1 529	1 397	1 629	16,6%
Capacité de financement des investissements	1 360	1 334	1 243	1 266	882	1 118	26,9%
Remboursements d'emprunt	184	200	200	197	200	200	0,1%
Besoin de financement*	375	528	697	460	715	710	-0,7%
*dépenses réelles d'inv. + remboursement d'emprunt - capacité de financement des inv.							
Nouveaux emprunts	381	470	630	510	741	681	-8,0%
Fonds de roulement au 1er janvier	285	288	230	163	213	233	9,5%
Variation du fonds de roulement	6	-58	-67	50	20	-30	-250,2%
Fonds de roulement au 31 décembre	291	230	163	213	233	202	-13,0%
Encours de dette au 1er janvier	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	12,6%
Encours de dette au 31 décembre	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	11,2%
Variation de l'encours de dette	197	327	436	466	520	518	-0,4%
Capacité de financement	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	8,8%

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA VILLE				en euros
Equilibre financier				
Section de fonctionnement				
Dépenses		Recettes		
Opérations réelles				
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 869 822 861,17	Comptes 70 à 75 + 013	5 093 693 608,98	
66 Charges financières	132 550 845,70	76 Produits financiers	25 463 263,15	
67 Charges exceptionnelles	39 496 494,17	77 Produits exceptionnels	208 719 455,45	
Total dépenses réelles	5 041 870 201,04	Total recettes réelles et mixtes	5 327 876 327,58	
Solde des opérations réelles		286 006 126,54		
Opérations d'ordre de section à section				
Total dépenses d'ordre	494 717 665,82	Total recettes d'ordre	419 749 035,96	
Total (opérations réelles et d'ordre)	5 536 587 866,86	Total (opérations réelles et d'ordre)	5 747 625 363,54	
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	0,00	
Total dépenses de fonctionnement	5 536 587 866,86	Total recettes de fonctionnement	5 747 625 363,54	
Résultat de fonctionnement		Excédent :		211 037 496,68
Section d'investissement				
Dépenses		Recettes		
Opérations réelles				
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe		
10 Dotations et fonds divers	34 170 892,00	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	119 261 279,17	
13 Subventions	54 081,00	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00	
		27 Remboursements de prêts	66 607 398,50	
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	249 625 995,20	Autres ressources externes définitives		
16449 Crédit revolving	0,00	20 Immobilisations incorporelles	693,97	
		204 subventions d'équipement	16 211 351,02	
		21 Immobilisations corporelles	3 442 500,00	
		23 Immobilisations en cours	1 618 507,55	
26 Participations	0,00	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00	
27 Autres immobilisations financières	34 874 921,55	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	53 810 350,31	
Dépenses d'équipement		Autres ressources externes non définitives		
20 Immobilisations incorporelles	21 284 449,79	163 Emprunts obligataires	510 030 050,00	
204 Subventions d'équipements versées	311 943 897,88	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors C. revolving)	170 000 000,00	
21 Immobilisations corporelles	496 870 167,73	16449 Crédit revolving		
23 Immobilisations en cours	588 204 972,18	165 Dépôts et cautionnements reçus	17 964,33	
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	440 938 803,27	
45 Opérations pour compte de tiers	14 380 730,16	45 Opérations pour compte de tiers	11 320 816,73	
Total dépenses réelles	1 751 410 107,49	Total recettes réelles	1 393 259 714,85	
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		358 150 392,64		
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total	376 083 067,72	Total	376 083 067,72	
Opérations d'ordre de section à section				
Total	419 749 035,96	Total	494 717 665,82	
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 547 242 211,17	Total (opérations réelles et d'ordre)	2 264 060 448,39	
D001 Résultat reporté n-1	0,00	R1068 Affectation n-1	0,00	
Total dépenses d'investissement	2 547 242 211,17	Total recettes d'investissement	2 264 060 448,39	
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit		283 181 762,78

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU DEPARTEMENT				en euros
Equilibre financier				
Section de fonctionnement				
Dépenses		Recettes		
Opérations réelles et mixtes				
Chapitres 011, 012, 65, 6588, 014	2 614 470 155,25	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 983 016 167,71	
016 APA	128 400 013,18	016 APA	23 360 563,48	
015/017 RSA	416 436 491,63	015/017 RSA	264 132 830,14	
66 Charges financières	8 984,80	76 Produits financiers	1 151 710,60	
67 Charges exceptionnelles	3 510 984,33	77 Produits exceptionnels	19 992 067,74	
68 Dotations aux provisions	2 228 127,00	78 Reprises sur provisions	17 552,00	
Total dépenses réelles et mixtes	3 165 054 756,19	Total recettes réelles et mixtes	3 291 670 891,67	
Solde de opérations réelles et mixtes				
		126 616 135,48		
Opérations d'ordre de section à section				
Total des dépenses d'ordre	106 321 248,61	Total des recettes d'ordre	81 756 818,51	
Total (opérations réelles et d'ordre)	3 271 376 004,80	Total (opérations réelles et d'ordre)	3 373 427 710,18	
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté		
Total dépenses de fonctionnement	3 271 376 004,80	Total recettes de fonctionnement	3 373 427 710,18	
Résultat de fonctionnement		Excédent :		102 051 705,38
Section d'investissement				
Dépenses		Recettes		
Opérations réelles				
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Invts. Directs)	34 555 830,91	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	7 321 431,06	
Dépenses d'équipement				
20 Immobilisations incorporelles	1 075 377,99	20 Immobilisations incorporelles	0,00	
21 Immobilisations corporelles	2 763 844,88	23 Immobilisations en cours	1,98	
23 Immobilisations en cours	30 524 236,96	27 Autres immobilisations financières	208 611,24	
		274 Remboursements de prêts	1 608,00	
018 RSA	192 371,08	018 RSA	0,00	
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX		13 Subventions d'équipement reçues	98 643 489,12	
	150 909 915,40	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	150 909 915,40	204 Subventions d'équipement versées	0,00	
45 Travaux pour compte de tiers	1 589 893,77	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	1 500 747,17	
Dépenses financières				
165 Dépôts et cautionnements	28 860,96			
26 Participations	1 809 991,25			
27 Autres immobilisations financières	0,00			
10 Dotations et fonds divers	2 121 798,00			
Total dépenses réelles	191 016 290,29	Total recettes réelles	107 675 888,57	
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		83 340 401,72		
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total	179 189,82	Total	179 189,82	
Opérations d'ordre de section à section				
Total	81 756 818,51	Total	106 321 248,61	
Total (opérations réelles et d'ordre)	272 952 298,62	Total (opérations réelles et d'ordre)	214 176 327,00	
D001 Résultat reporté n-1	0,00	R1068 Affectation n-1	44 313 382,71	
Total dépenses d'investissement	272 952 298,62	Total recettes d'investissement	258 489 709,71	
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit :		14 462 588,91

Soldes financiers consolidés 2011-2016							
Ville et Département de Paris							
du CA 2010 au CA 2016							
en millions d'euros							
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Variation 2015/2016
Recettes courantes de fonctionnement	7 782	7 865	7 849	8 033	7 873	8 206	4%
Charges de gestion courante	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	7 517	1%
Épargne de gestion	978	863	703	676	394	689	75%
Solde financier	- 66	-79	-93	-97	-99	-106	7%
Solde exceptionnel	- 46	-27	-38	2	-34	-3	-93%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	8 264	4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	7 683	0%
Épargne brute	866	757	573	581	261	581	123%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	184	200	200	197	200	200	0%
Épargne nette	682	557	373	384	61	381	527%
Recettes réelles d'investissement	495	577	671	686	621	538	-13%
Capacité de financement des investissements	1 360	1 334	1 243	1 266	882	1 118	27%
Dépenses réelles d'investissement	1 551	1 662	1 740	1 529	1 397	1 629	17%
Besoin de financement	375	528	697	460	715	710	-1%
Nouveaux emprunts	381	470	630	510	741	681	-8%
Fonds de roulement au 1/1	285	288	230	163	213	233	
Variation du fonds de roulement	6	-58	-67	50	20	-30	
Fonds de roulement au 31/12	291	230	163	213	233	202	
Encours de dette au 1/1	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	
Encours de dette au 31/12	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	
Variation de l'encours de dette	197	327	436	466	520	518	
Capacité de financement	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	

Principaux Ratios financiers de la Collectivité parisienne (Ville et Département)

CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
---------	---------	---------	---------	---------	---------

1. Taux d'épargne nette

Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	8,7%	7,1%	4,7%	4,7%	0,8%	4,6%
<i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>						

2. Indicateurs d'endettement

Encours de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	37,0%	40,8%	46,3%	50,8%	58,6%	62,4%
Encours de la dette en capital/Épargne Brute	3,3	4,3	6,4	6,3	15,8	8,9
<i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette</i>						
Encours de dette/Population (en euros)	1 295	1 426	1 611	1 811	2 040	2 288

3. Indicateur de rigidité des charges de structure

Charges de personnel/Recettes réelles de fonctionnement	26,3%	26,7%	26,7%	27,2%	28,1%	27,3%
<i>mesure la marge de manoeuvre en terme de réduction des dépenses</i>						

4. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (ville uniquement)

Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TF B, TF NB, TP puis CVAE)/Potentiel fiscal 4 taxes	61,1%	53,6%	53,1%	53,3%	52,4%	53,8%
<i>mesure la marge de manoeuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						

5. Effort fiscal (ville uniquement)

Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TF B, TF NB)/Potentiel fiscal 3 taxes	52,0%	45,2%	45,0%	44,9%	44,8%	44,8%
<i>mesure la marge de manoeuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						

C. Informations générales

La partie « Informations Générales » du Prospectus de Base (Pages 194-195) est modifié comme indiqué ci-après.

Le paragraphe 1 de la Partie « Informations Générales » du Prospectus de Base (Pages 194) est remplacé par :

1. L'Émetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise à jour du Programme qui a été autorisée par la délibération n°2016 DFA 169-1 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 du Conseil Municipal de l'Émetteur. Toute émission de Titres doit être autorisée par une délibération du Conseil Municipal de l'Émetteur.

Le paragraphe 3 de la Partie « Informations Générales » du Prospectus de Base (Pages 194) est remplacé par :

3. Il n'y a pas eu de changement notable dans la situation financière de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2016.

Le paragraphe 4 de la Partie « Informations Générales » du Prospectus de Base (Pages 194) est remplacé par :

4. Le présent Prospectus de Base sera publié sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amffrance.org), (ii) l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>), et (iii) toute autre autorité de régulation pertinente et sera disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis et des jours fériés) dans le bureau de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs. Les Conditions Définitives des Titres admis aux négociations sur un marché réglementé de l'EEE ou offerts au public dans un État Membre autre que la France, dans chaque cas conformément à la Directive Prospectus, seront publiées sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org), (ii) l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>) et (iii) toute autre autorité de régulation pertinente.

D. Responsabilité du Supplément au Prospectus de base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

VILLE DE PARIS
17, boulevard Morland,

75004 Paris.
Téléphone :

33 (0)1 42 76 34 55

33 (0)1 42 76 34 57

Représentée par : Julien ROBINEAU
Sous-Directeur du Budget, pour la Maire de Paris et par délégation



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°17-289 en date du 20/06/2017 sur le présent supplément. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce second supplément, donnera lieu à la publication de conditions définitives.